



## installation d'un bloc sanitaire devant ma résidence

Par **clerjaud**, le **08/01/2021** à **19:21**

Bonjour,

La marie a un projet d'installation d'un bloc sanitaire à 15 mètres de mon appartement, dans le champ de vision de la vue sur la mer. Une agence immobilière a estimé la décote de mon appartement a 15 % minimum soit environ 50.000 €. La résidence comprend 13 logements tous concernés.

Pouvez m'indiquer le professionnel ou l'association qui peut nous aider dans nos démarches pour faire annuler ce projet ou obtenir des dédommagements ?

En vous remerciant pour votre réponse.

Bien cordialement.

Par **amajuris**, le **08/01/2021** à **20:32**

bonjour,

les tribunaux rappellent régulièrement que nul n'est propriétaire de son environnement.

pour demander la réparation d'un préjudice, il faut qu'il soit certain et actuel, pour l'instant il

n'est qu'hypothétique.

vous pouvez faire une pétition des copropriétaires contre ce projet à destination de la mairie.

vous pouvez vous faire aider par un avocat.

salutations